

Saint-Louis, le 23 septembre 2019

**Monsieur Mikaël TSANG-CHIN-SANG**  
Inspecteur de l'Éducation nationale  
en charge de la circonscription de Saint-Louis

à

**Mesdames et messieurs les enseignants**

s/c de Mesdames et messieurs les directeurs

Inspection de l'Éducation nationale  
Circonscription de Saint-Louis

IEN /2019-2020/MTCS/NS n° 6

Affaire suivie par  
Nadège PAYET – CPC EPS.

Téléphone  
0262 26 11 90

Fax  
0262 26 76 57

Courriel  
ce.9740058v@ac-reunion.fr

Adresse postale  
105 rue Sarda Garriga BP 79  
97899 SAINT-LOUIS Cedex 02

Site internet  
[ien-stlouis.ac-reunion.fr](http://ien-stlouis.ac-reunion.fr)

Site internet de l'académie  
[www.ac-reunion.fr](http://www.ac-reunion.fr)

### **Objet : les activités aquatiques à l'école primaire**

Pièces jointes :

- Les 10 recommandations pour la sécurité en natation
- Conseils pédagogiques en séance de natation
- Evaluation en natation à l'école primaire

Afin de permettre le bon déroulement de l'activité natation dans votre école, vous trouverez ci-après quelques points de réglementation et d'information en relation avec [la circulaire n°2017-127 du 22-08-2017](#), relative à l'enseignement de la natation.

### **1. L'ENSEIGNANT EST LE GARANT INSTITUTIONNEL DE L'ACTION PEDAGOGIQUE**

Les activités aquatiques sont partie intégrante de l'enseignement de l'éducation physique et sportive à l'école.

« Apprendre à nager à tous les élèves est une priorité nationale [...]. Cette maîtrise se construit sur l'ensemble du cursus de l'élève, prioritairement de la classe de CP à la classe de 6<sup>ème</sup> » (Circulaire 2017-127 du 22/8/2017).

Dans l'Académie, la priorité est donnée aux niveaux CP, CM1 et CM2.

Il est souhaitable que l'activité soit menée par l'enseignant de la classe afin qu'un travail en amont et en aval de la séance de natation puisse être réalisé en classe.

Afin d'assurer la continuité pédagogique, en cas d'absence du titulaire, le directeur informera le remplaçant de la nécessité d'assurer la séance de natation. En cas d'empêchement majeur du remplaçant, un échange de service exceptionnel sera organisé.

### **2. UNE ACTIVITE QUI PASSE PAR UNE PRISE EN COMPTE DE LA SANTE ET DE L'HYGIENE DE L'ENFANT**

• Certificat médical : tous les élèves sont aptes à pratiquer la natation a priori. Seuls les élèves présentant une inaptitude totale ou partielle délivrée par le médecin scolaire, ou occasionnellement par le médecin traitant sont dispensés de l'activité.

• Hygiène : un acte éducatif avant et après la baignade

- le maillot de bain sera dans le sac de l'élève et ne sera mis qu'à l'arrivée à la piscine ou à l'école juste avant la séance pour un gain de temps.
- s'assurer d'aucune plaie apparente chez les élèves ;
- passage aux toilettes et aux douches avant l'accès au bassin ;
- ne jamais envoyer un enfant seul aux toilettes ;
- port du bonnet obligatoire à Cilaos (et conseillé à Saint Louis); short de bain interdit ;
- passage aux douches après l'activité : il est important de faire de ce moment un temps d'éducation à l'hygiène (du savon est mis à la disposition des élèves dans les piscines de Saint-Louis et de Cilaos).

• Température et confort :

«La sensation de confort thermique pour les participants aux activités d'enseignement est essentielle au bon déroulement des activités d'enseignement. »

Compte tenu du contexte local, la température de l'eau ne pourra être en aucun cas inférieure à 24°C (Circulaire académique 2016-2017/038).

### 3. SECURITE ET SURVEILLANCE

#### a) Dans les vestiaires

Afin d'éviter tout accident, les élèves devront être encadrés dans les vestiaires. Le parent agréé ira toujours dans le vestiaire avec les élèves du même sexe que lui. L'enseignant ira dans l'autre vestiaire.

#### b) Pendant l'activité

##### 1. **Taux d'encadrement :**

Dans le premier degré, l'encadrement des élèves est assuré par l'enseignant de la classe et des intervenants agréés, professionnels ou bénévoles. Le taux d'encadrement ne peut être inférieur aux valeurs définies dans le tableau ci-dessous.

	Groupe-classe constitué d'élèves d'école maternelle	Groupe-classe constitué d'élèves d'école élémentaire	Groupe-classe comprenant des élèves d'école maternelle et des élèves d'école élémentaire
moins de 20 élèves	<b>2 encadrants</b>	<b>2 encadrants</b>	<b>2 encadrants</b>
de 20 à 30 élèves	<b>3 encadrants</b>	<b>2 encadrants</b>	<b>3 encadrants</b>
plus de 30 élèves	<b>4 encadrants</b>	<b>3 encadrants</b>	<b>4 encadrants</b>

Il est souhaitable de veiller à ce que l'encadrement ne soit pas trop important, notamment lorsqu'il inclut des personnels non professionnels. En effet il peut conduire à une dilution de la responsabilité et entraîner des situations d'insécurité.

Les surveillants de bassin sont exclusivement affectés à la surveillance et à la sécurité des activités, ainsi qu'à la vérification des conditions réglementaires d'utilisation de l'équipement et, par conséquent, ne peuvent simultanément remplir une mission d'enseignement. Ils sont qualifiés pour assurer les missions de sauvetage et de premiers secours. Aucun élève ne doit accéder aux bassins ou aux plages en leur absence.

##### 2. **Nombre maximum d'élèves par bassin**

Pendant toute la durée des apprentissages, l'occupation du bassin doit être appréciée à raison d'au moins **4 m<sup>2</sup>** de plan d'eau par élève présent dans l'eau, pour des écoliers.

	Bassin	Dimension	Profondeur	Nombre d'élèves max
Saint-Louis	Grand bassin	25m x 10m	2m	62
	Petit bain	12,5m x 6m	1m à 1m20	18
Cilaos	Grand bassin	25m x 10m	90cm à 1m90	62
	Petit bain	10m x 10m	60 cm à 1m10	25

##### 3. **Les procédures de travail**

Les enseignants veilleront à mettre en place des procédures de travail propres à limiter les risques et à en faire prendre conscience aux élèves, notamment à travers :

- les modalités de travail associant les plus souvent deux élèves afin que chacun porte attention à son partenaire.

- toutes les formes d'organisation doivent respecter la même exigence de sécurité avec une vigilance renforcée pour les modifications de tâche qui constituent un facteur potentiel d'accident. C'est ainsi que des activités de réinvestissement, généralement organisées en fin de séance, nécessitent un niveau accru d'attention.

En conséquence :

- la surveillance sous-entend la vérification de la fixation du matériel, lorsque le bassin est aménagé.
- les groupes d'enfants sont organisés avec précision, de préférence par niveau afin d'adapter la tâche aux capacités des élèves. Pour être facilement repérés, les élèves d'un même groupe de niveau pourront porter un bonnet d'une même couleur. Cette organisation facilitera la surveillance et la gestion des groupes. Pour une même école, il est possible de mélanger des élèves de 2 classes ayant des niveaux aquatiques semblables.
- l'intervenant responsable d'un groupe est nommément désigné. De plus, le comptage régulier des élèves ainsi que les signes éventuels de fatigue feront l'objet d'une attention toute particulière de la part du responsable du groupe (prévenir les malaises).
- l'entrée et la sortie du bassin ainsi que le chemin entre bassin et vestiaire se font dans l'ordre et le calme.
- la circulation des enfants dans les divers lieux est organisée. La surveillance est assurée en permanence.
- **En cas d'accident, au signal du MNS (corne de brume, sifflet...), les enseignants et les parents agréés rassemblent les élèves et les dirigent vers les vestiaires.**

#### 4. LES INTERVENANTS

La responsabilité pédagogique de l'organisation des activités scolaires incombe à l'enseignant titulaire de la classe ou à celui de ses collègues nommément désignés dans le cadre d'un échange de service ou d'un remplacement.

Le maître, tout en prenant en charge l'un des groupes ou en assurant la coordination de l'ensemble du dispositif, se trouve déchargé de la surveillance des groupes confiés à des intervenants agréés sous réserve que :

- le maître par sa présence et son action assume de façon permanente la responsabilité pédagogique de l'organisation et de la mise en œuvre des activités scolaires,
- le maître sache constamment où sont tous ses élèves,
- les intervenants bénévoles soient placés sous l'autorité du maître.

##### a) Les intervenants professionnels

Les professeurs d'EPS lorsqu'ils interviennent en étant rémunérés doivent faire partie d'une action inter degrés inscrite dans un projet.

##### b) Les intervenants bénévoles

Le directeur d'école recherche des parents susceptibles d'être intervenants bénévoles.

Lorsque l'intervenant est seulement accompagnateur (accompagnement lors des déplacements, déshabillage, habillage et aucune activité dans l'eau), l'habilitation et l'autorisation sont données par le directeur de l'école.

Ces intervenants bénévoles, lorsqu'ils participent à l'acte éducatif, sont soumis à un agrément préalable délivré par l'IA-DAASEN, agissant sur délégation du recteur, après vérification de leurs compétences.

L'**agrément** permet l'application de la loi de 1937 (responsabilité civile) correspondant à l'article L.911-4 du code de l'Éducation. Il est accordé **annuellement** par l'Inspecteur d'Académie et reconduit chaque année sur demande de l'intervenant pendant cinq ans.

L'agrément, délivré par le CPC-EPS après une formation théorique et un test aquatique, se fait selon 3 niveaux :

- Niveau 1 : L'enfant et l'adulte ont pied
- Niveau 2 : L'enfant n'a plus pied
- Niveau 3 : L'adulte n'a plus pied

Les intervenants bénévoles agréés peuvent soit :

- assister l'enseignant dans les activités ;
- prendre en charge un groupe d'élèves que l'enseignant leur confie, quel que soit l'espace dans lequel il évolue. Dans ce cas des sessions d'information sont organisées pour préparer les intervenants bénévoles à participer à l'encadrement de ces activités.

Ils doivent être au moins informés **avant chaque séance** :

- du nombre d'élèves dans leur groupe et de leur niveau ;
- de la situation d'apprentissage qu'ils auront à faire vivre aux élèves (aménagement, consigne, rôle de l'intervenant...)
- du matériel nécessaire qu'ils prendront avant la séance et qu'ils ne manqueront pas de ranger dans le local prévu à cet effet à la fin de la séance ;
- de la durée de l'activité.

**En tout état de cause, un intervenant bénévole ne peut se retrouver isolé avec un élève.**

c) Cas des ATSEM, AESH

A l'école maternelle, dans le cadre de leur statut, les **agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles** (ATSEM) peuvent être associés à l'organisation des séances de natation **uniquement pour les activités d'accompagnement** (transport, vestiaire, toilette et douche). Ils ne sont pas soumis à l'agrément préalable de l'IA-DAASEN.

Les **AESH** accompagnent les élèves en situation de handicap à la piscine, y compris dans l'eau, quand c'est nécessaire, en référence au projet d'accueil individualisé ou au projet personnalisé de scolarisation. Ils ne sont pas non plus soumis à agrément. Leur rôle se limite à l'accompagnement du ou des élèves handicapés.

Les différents personnels qui sont amenés à accompagner les élèves dans l'eau peuvent utilement suivre les sessions d'information destinées aux intervenants bénévoles.

d) Cas des services civiques

Les volontaires en Service Civique relèvent du régime juridique des volontaires tel que défini dans le [code du service national](#). Par conséquent, ils ne peuvent être considérés, ni comme des bénévoles, ni comme des intervenants extérieurs. En outre, les missions de ces volontaires ont fait l'objet d'une définition précise dans le cadre de l'agrément conclu avec l'agence du Service Civique.

Le jeune volontaire en s'engageant dans l'école mène une action d'intérêt général et apporte un soutien aux équipes. Il n'est en aucun cas en situation de responsabilité pédagogique ou hiérarchique.

## 5. AUTRES POINTS

- Les plannings d'utilisation des piscines définissent l'horaire d'arrivée à la piscine et l'horaire de présence au bord des bassins. Le bus prendra les élèves devant l'école,
  - 15 min avant l'heure d'arrivée à la piscine pour les écoles de Saint Louis (30 minutes Paul Hermann)
  - 20 à 30 minutes avant l'heure d'arrivée à la piscine pour les écoles de Cilaos, selon l'éloignement.
- Les enseignants veilleront à être prêts dès l'arrivée du bus (pour les classes se déplaçant à pied, l'horaire de départ de l'école sera à définir afin d'arriver à la piscine à l'horaire prévu sur le planning).
- Le temps passé dans les vestiaires doit être le plus court possible (10 min prévues) afin de permettre aux enfants d'être un maximum de temps dans l'eau (préparation des élèves en classe).
- Pour la piscine de Saint Louis, les élèves se rendront sous le préau avec leurs affaires rangées dans leur sac (pour éviter tout problème dans les vestiaires).
- Les rotations des classes se feront sur le bord des bassins.
- Aucune classe ne pénétrera au bord du bassin avant l'heure (même si le bassin est inoccupé), ceci par mesure de sécurité : bousculade au bord de l'eau, accident hors créneau...
- Aucun élève ne doit accéder seul aux abords des bassins. L'enseignant précède toujours les élèves sous la douche et dans le pédiluve. Les élèves sont regroupés à la sortie du pédiluve et conduits dans le calme vers les bassins (attention, le carrelage est toujours glissant).
- Tout enseignant qui pénètre avec sa classe dans l'enceinte de la piscine devra remplir la feuille d'émargement à l'entrée.
- Toute personne qui pénètre sur le bord de la piscine doit **porter une tenue adéquate** (maillot de bain obligatoire ; lycra autorisé). Le bonnet est obligatoire dans l'eau à la piscine de Cilaos.
- **Les enfants qui ne se baignent pas restent à l'école** et sont pris en charge dans une autre classe.

## 6. L' EVALUATION DEPARTEMENTALE EN NATATION

Afin de permettre aux enseignants d'effectuer une évaluation sommative à l'issue de l'unité d'apprentissage, une évaluation académique (issue de l'évaluation nationale) a été mise en place selon les mêmes modalités que l'an dernier.

Pour les niveaux obligatoires (CP, CM1 et CM2) c'est l'enseignant qui devra entrer les résultats sur la plateforme METICE avec ses propres codes (fichier « évaluation natation enseignant ») cf : tutoriel d'accès.

Pour tous les autres niveaux, l'enseignant fera parvenir sa fiche d'évaluation au directeur qui aura alors la charge de remplir un formulaire intitulé : « fichier évaluation natation directeur » cf : tutoriel d'accès / METICE, onglet « outils pour l'école » puis « ressources administratives ».

Un document pédagogique relatif à l'enseignement de la natation à l'école primaire « Eux dans l'eau » a été conçu par l'équipe EPS1 Réunion. Il sera transmis par mail à toutes les écoles en faisant la demande afin d'aider les enseignants à concevoir et mener à bien leur « projet piscine » de classe. La conseillère pédagogique de circonscription en E.P.S. se tient à la disposition des enseignants pour toute aide.

**L'inspecteur de l'éducation nationale**



**Mikaël TSANG-CHIN-SANG**



**10 RECOMMANDATIONS  
pour la sécurité des élèves  
en séance de natation**

- 1-** L'organisation de la séance dans l'espace, dans le temps, avec du matériel, avec les intervenants doit être prévue avant le début du cours. Les intervenants bénévoles doivent clairement être informés de leurs tâches.
- 2-** Personne n'entre dans l'eau si le MNS de surveillance n'est pas à son poste.
- 3-** Chaque intervenant connaît les élèves qu'il encadre (liste nominative et nombre) et l'organisation prévue (espace - durée - matériel). Il en assume la surveillance depuis l'entrée dans le Centre Nautique jusqu'à la sortie.
- 4-** Les élèves connaissent et respectent le Règlement intérieur du Centre Nautique.
- 5-** Les élèves connaissent le périmètre dont ils ne doivent pas sortir ; leur préciser les limites avant l'entrée dans l'eau.
- 6-** Veiller aux risques des entrées dans l'eau : pas de bousculade, élèves espacés, sauts et plongeurs en profondeur suffisante.
- 7-** Un intervenant (ATSEM, parent...) est sur le bord de la piscine pour s'occuper d'un élève sorti de l'eau pour différentes causes (refroidissement, fatigue, toilettes...)
- 8-** A aucun moment, un élève n'est laissé sans surveillance, dans l'eau et hors de l'eau.
- 9-** Hors de l'eau, les élèves sont regroupés et se déplacent en groupe avec l'adulte responsable, sans courir et calmement.
- 10-** Pour éviter les croisements de classes et les risques de bousculade, l'horaire prévu doit être strictement respecté.



## CONSEILS PEDAGOGIQUES en séance de natation

### **Ne “manipulez” pas les enfants**

Il ne sert à rien de les porter, de les soutenir, de placer d'autorité leurs pieds, leurs mains...

Ils sont à un moment de transition qui se traduit par la découverte de nouvelles sensations (le soutien de l'eau qui doit être ressenti, les appuis terrestres qui disparaissent, l'équilibre que l'on peut construire verticalement, horizontalement et même en oblique).

Ils ne percevront pas ces sensations si quelqu'un d'autre agit sur eux, s'ils ne sont pas maîtres de leurs essais, s'ils ne sont pas en situation de surmonter seuls leurs erreurs. Or la prise de conscience ainsi que leur analyse effectuée sont autant de conditions indispensables pour une progression solide. Ce sont eux qui vivent la situation d'apprentissage, laissez-les donc conquérir l'activité seuls. Pour des parents vous accompagnent à la piscine, ne commencez rien sans les avoir convaincus de se ranger à ce point de vue.

### **Proposez un contact rassurant**

La seule “manipulation” admissible est celle que l'on mène parfois avec les tout-petits qui manifestent une véritable terreur (hurlements, pleurs...) vis-à-vis de l'eau. Cette terreur ressentie par quelques-uns a souvent une origine socioculturelle (donc familiale à cet âge), profondément ancrée dans le psychisme de l'enfant. C'est alors beaucoup plus difficile à surmonter et la solution “passe-partout” n'existe malheureusement pas ! Il est possible que le simple fait de prendre l'enfant dans les bras et de descendre dans l'eau avec lui, tout doucement, l'aide à surmonter sa peur...

En dehors de ce cas, le principe général demeure : “Défense de toucher aux enfants !”

### **Encouragez vos élèves**

De la voix, du regard, par un sourire, un applaudissement... Quelle que soit la manière, elle sera appréciée car ils en ont tous besoin, à tel point que certains agissent et surmontent leur appréhension uniquement pour faire plaisir à l'adulte.

### **Soyez toujours positif dans vos remarques**

Même si un enfant ne répond pas entièrement à la consigne, il fait malgré tout quelque chose et c'est cela qu'il faut mettre en valeur. Cela ne signifie pas que vous ne devez pas être exigeant... mais en procédant par étape.

### **Sachez transformer certaines erreurs en exploits**

Par exemple, lorsqu'un tout débutant lâche le bord et s'enfonce dans l'eau (cela arrive très rarement), ne faites pas de remarque du genre :

“Ce n'est rien. Tu n'as pas eu peur ?”, mais dites : “Bravo ! Tu es le premier à avoir lâché le bord et à avoir mis la tête sous l'eau. C'est formidable !” Puis valorisez cet exploit auprès des autres.

### **Gardez votre calme si un enfant lâche le bord ou manifeste de la fatigue**

- Assurer vous que vous avez une perche à proximité de vous (à prévoir pour chaque intervenant lors de votre arrivée à la piscine)

- Ne criez pas. L'enfant qui est sous l'eau ne vous entend pas, mais les autres si ! Or la relation affective des enfants avec l'eau passe très souvent par le comportement des adultes...

- Ne manifestez donc pas de signe extérieur de panique, même fugitive.

- Laissez, si possible, l'enfant remonter seul : il ne coule pas vraiment, mais s'enfonce seulement un peu sous l'eau, avant de remonter de lui-même. Tendez-lui la perche pour le ramener au bord.

Comme la durée de l'immersion n'est, au maximum, que de 4 à 5 secondes (alors que pour lui, cela semble durer des siècles), il n'y a aucun risque.

### **Enseignez le dépassement de soi-même**

Encouragez toujours l'enfant à aller un peu au-delà de ses possibilités; même s'il vous semble ou s'il vous dit qu'il ne peut pas plus, demandez-lui quand même d'essayer et il le fera...

Enseigner aux enfants à se surpasser - si peu que ce soit - fait partie intégrante de l'éducation. C'est un facteur très puissant de progrès. La piscine est un lieu privilégié pour cela.

### **Quelle position “géographique” doit-on occuper dans une piscine, avec un groupe d'élèves ?**

La règle première de sécurité consiste à toujours avoir les enfants dans son champ visuel, donc devant soi. Lorsqu'ils sont accrochés au bord, l'enseignant n'a que deux possibilités. Il est soit :

- dans l'eau, derrière les enfants qui ne le voient qu'en se contorsionnant;

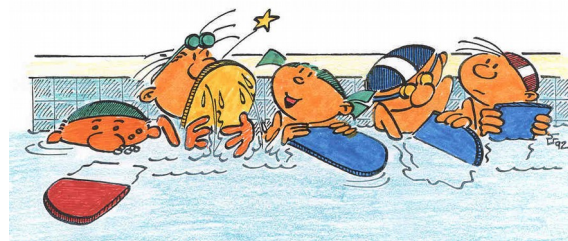
- sur le bord, debout ou à genoux pour qu'ils puissent le regarder.

La seconde est préférable pour deux raisons :

- elle permet d'éviter de rester trop longtemps immobile dans une eau dont on n'apprécie pas toujours la température;

- on se déplace beaucoup plus vite sur le bord que dans l'eau, en cas de besoin (par exemple lorsqu'un enfant lâche prise et s'enfonce, il suffit de lui tendre la perche qui se trouvera proche de vous.

# Évaluation natation à l'école primaire



↻ L'évaluation de la natation au plan académique fixe 5 niveaux d'acquisition de compétences aquatiques intégrant le test d'aisance aquatique et l'attestation scolaire du savoir nager (ASSN). La validation, en cours ou en fin d'unité d'apprentissage se fera dans le cadre d'un enchaînement d'actions, **excepté pour le niveau 1 et 2**.

↻ Ces 5 niveaux sont indépendants du niveau de classe de l'élève. Ils sont fonction de son vécu et des conditions locales de mise en œuvre des apprentissages de la natation.

<p><b>Niveau 1</b> Test effectué là où l'enfant a pied, avec aide à la flottaison autorisée</p> <p><b>Niveau 1+</b> (idem mais sans aide à la flottaison)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Entrer dans l'eau librement, réaliser une glissée ventrale,</li> <li>- se laisser porter par l'eau 5 secondes (étoile ventrale ou dorsale ou boule),</li> <li>- passer sous un obstacle flottant (perche, ligne d'eau ...) en soufflant dans l'eau.</li> </ul>
<p><b>Niveau 2</b> Test effectué en moyenne ou grande profondeur, aide matérielle possible</p> <p><b>Niveau 2+</b> (idem mais sans aide)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sauter dans l'eau et réaliser un déplacement en se propulsant sur une dizaine de mètres</li> <li>- passer d'un équilibre ventral à un équilibre dorsal (avec ou sans poussée préalable),</li> <li>- récupérer 2 objets lestés (aide matérielle possible : perche ou cage)</li> </ul>
<p><b>Niveau 3</b> Test effectué en grande profondeur (1,80 m environ) sans aide à la flottaison ni reprise d'appui</p>	<p><u>TEST D'AISANCE AQUATIQUE</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Effectuer un saut dans l'eau</li> <li>- Réaliser une flottaison sur le dos pendant 5 secondes</li> <li>- Réaliser un surplace vertical bouche hors de l'eau pendant 5 secondes (= une sustentation verticale)</li> <li>- Nager sur le ventre sur une distance de 20m</li> <li>- Franchir sur le ventre une ligne d'eau ou passer sous un objet flottant.</li> </ul>
<p><b>Niveau 4</b> Test effectué en grande profondeur (1,80 m environ) sans aide à la flottaison ni reprise d'appui</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plonger, récupérer un objet situé au minimum à 1,8m de profondeur environ, revenir à la surface, lâcher l'objet,</li> <li>- se déplacer 10m sur le ventre, réaliser un surplace de 10 secondes (voies respiratoires hors de l'eau)</li> <li>- passer sous un obstacle flottant (1m environ), puis se déplacer 10m sur le dos.</li> </ul>
<p><b>Niveau 5</b> Test effectué en grande profondeur sans aide à la flottaison ni reprise d'appui</p>	<p><u>J'OBTIENS L'ATTESTATION SCOLAIRE DU SAVOIR NAGER (ASSN)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à partir du bord de la piscine, entrer dans l'eau en chute arrière;</li> <li>- se déplacer sur une distance de 3,5m en direction d'un obstacle</li> <li>- franchir en immersion complète l'obstacle sur une distance de 1,5m;</li> <li>- se déplacer sur le ventre sur une distance de 15 m;</li> <li>- au cours de ce déplacement, au signal sonore, réaliser un surplace vertical pendant 15 secondes puis reprendre le déplacement pour terminer la distance des 15m;</li> <li>- faire demi-tour sans reprise d'appuis et passer d'une position ventrale à une position dorsale;</li> <li>- se déplacer sur le dos sur une distance de 15m;</li> <li>- au cours de ce déplacement, au signal sonore réaliser un surplace en position horizontale dorsale pendant 15 secondes, puis reprendre le déplacement pour terminer la distance des 15m;</li> <li>- se retourner sur le ventre pour franchir à nouveau l'obstacle en immersion complète</li> </ul> <p>+ les compétences et attitudes (entretien individuel avec l'élève) : Savoir identifier la personne responsable de la surveillance à alerter en cas de problème. Connaître les règles de base liées à l'hygiène et la sécurité dans un établissement de bains ou un espace surveillé.</p>



